

# ACCOMPAGNER LES COMMUNES NIVERNAISES DANS L'ÉLABORATION DE LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Mesdames, Messieurs les Maires,

Vos communes rencontrent aujourd'hui des défis majeurs dans le champ de l'aménagement. C'est pourquoi le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Nièvre, l'agence technique Nièvre Ingénierie et le Département de la Nièvre s'associent pour vous proposer un parcours d'accompagnement en matière de documents d'urbanisme.

Ce parcours comporte non seulement une information sur les enjeux et outils relatifs à la planification à l'heure de la recherche de sobriété foncière, mais aussi une offre d'appui pour vous permettre de vous doter d'un document d'urbanisme adapté.

Notre objectif est simple, en lien avec vous : vous permettre d'exercer pleinement vos prérogatives en matière de projets pour vos communes, et contribuer à faire des communes nivernaises des lieux de vie désirables !

Jean-Paul FALLET,  
Président du Conseil d'architecture,  
d'urbanisme et de l'environnement



Fabien BAZIN,  
Président du Conseil départemental



Alain HERTELOUP,  
Président de Nièvre Ingénierie



## UNE INGÉNIERIE A VOTRE SERVICE

Le Département et ses partenaires associés mettent leur ingénierie à votre disposition pour :

**SENSIBILISER ET INFORMER** les élus municipaux sur les questions d'aménagement de l'espace et d'urbanisme

**CONSEILLER** la commune avant sa prise de décision puis pendant la phase d'élaboration du document d'urbanisme pour lequel elle aura opté

**PROPOSER** une offre étudiée d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux adhérents de Nièvre Ingénierie



## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

A l'heure de la transition écologique et de l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), défini par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, nos territoires ruraux bénéficient de nombreux atouts valorisables dans la perspective d'un développement territorial vertueux. Dans la Nièvre, il nous revient d'articuler la recherche de sobriété foncière avec nos dynamiques de développement, afin de répondre au mieux aux attentes des Nivernais.

L'accessibilité du foncier a permis et doit encore permettre demain à nos territoires d'accueillir de nouvelles activités mais aussi de nouveaux habitants sensibles à une certaine qualité du cadre de vie et de l'habitat.

En 2023, 60% des communes nivernaises étaient encore concernées par le règlement national d'urbanisme. Or, pour la collectivité départementale, il importe qu'aucune partie du territoire ne reste en marge de ces réflexions.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le **Département - direction de l'accompagnement des territoires** (03 86 60 67 38) : le coordonnateur du parcours d'accompagnement.

Le **CAUE 58 - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Nièvre** (03 86 71 66 90) : une association de professionnels investie d'une mission d'intérêt public, vrai centre de ressources ancré localement et disposant d'un réseau national.

L'Agence technique **NIEVRE INGENIERIE** (03 58 57 05 32), établissement public administratif qui propose de réaliser différentes prestations payantes dans différents domaines techniques de l'action publique en faveur de ses membres.

A noter que l'adhésion à cette structure est possible à tout moment !